

Voie nitaire

Bulletin de la Section Départementale de l'Hérault
de la **Fédération Syndicale Unitaire**
Éducation, Recherche, Culture, Justice

Directeur de la publication Eric BACHELART
Imprimé par nos soins — Déposé le 20 avril 2017
ISSN 1250—4276 / CPPAP 0212 S 07 173

FSU - Maison des syndicats, 474 allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 15 00 91 - mail : fsu34@fsu.fr

Le 1er mai, manifestation 10h30, Place Zeus Montpellier

Edito : **Maintenant les législatives, et après ?**

Nous voici face à un paysage électoral plus dégagé mais devant le choix « binaire » il n'existe pas plus de certitude.

Ce deuxième tour ne change pas le positionnement de la FSU 34, nous continuons à nous opposer à tous les discours haineux entendus durant la campagne et nous portons nos mandats, à charge pour chaque candidat d'y réagir.

La journée du 1er mai est l'occasion de mettre sur la place publique les revendications des travailleurs, de faire savoir qu'au delà des élections le mouvement social prend rendez-vous pour que les droits acquis soient maintenus et que d'autres voient le jour. Défiler le 1er mai c'est affirmer dans la rue ce que nous n'avons pas retrouvé dans les programmes des candidats, c'est mettre en avant notre détermination à faire respecter nos droits.

Rendez-vous le lundi 1er mai à 10h30, place Zeus à Montpellier (maison de l'agglo).

Dans peu de temps nous aurons à voter pour l'élection des députés. Ce qui était vrai pour la présidentielle l'est tout autant pour les législatives car à ce président élu et après s'être doté d'un gouvernement, il faudra une assemblée.

Lors de ce nouveau vote les enjeux concernant les services publics sont cruciaux tant les décisions départementales sont fortes de conséquences sur la réalité de leur déploiement local.

Nous l'avons constaté lors du précédent mandat le positionnement des conseils départementaux varie sensiblement non seulement selon la couleur politique majoritaire de cette assemblée mais aussi au nom de l'affichage d'une *pseudo bonne gestion*. Trop souvent nous nous sommes aperçus que la dégradation des services publics de proximité s'amplifiait, que l'inégalité sociale sur certains territoires ne faisait que s'accroître et que les décisions prises localement n'étaient pas en mesure de les endiguer.

Pour nous qui militons pour que les

politiques menées se fassent au profit des besoins exprimés au plus près du terrain cette élection est essentielle. Aussi la FSU 34 s'adressera-t-elle aux candidats pour connaître leurs engagements en faveur du développement des SP.

Nous ne nous faisons aucune illusion, nous ne croyons pas aux promesses facilement délivrées et trop rapidement abandonnées.

Nous savons qu'avec l'appui d'un mouvement social fort qui tient sa légitimité des revendications élaborées localement, nous sommes en mesure d'imposer l'infléchissement des politiques contraires aux intérêts de ceux qui n'ont que les services publics comme patrimoine.

Dès maintenant prenons rendez-vous pour ce qui, n'en doutons pas, s'imposera : **Le troisième tour social !**

E. Bachelart
Secrétaire départemental
de la FSU de l'Hérault



Le service public,
on l'aime, on le défend

6 priorités et 28 propositions pour l'EPP.

Constitué en 2014 par les communaux de la mairie de St Jean de Védas puis rejoints par la section FSU du conseil départemental de l'Hérault fin 2015, notre syndicat compte chaque semaine de nouveaux adhérents qui nous rejoignent et participent à sa structuration.

Le syndicat des territoriaux de l'Hérault, tout petit à l'échelle de la FSU comme du SNUter, reste fragile car nouvellement né mais s'inscrit dans une dynamique constructive visant à bâtir des fondations solides et pérennes afin d'en faire une force syndicale comptant dans le paysage de la territoriale du département de l'Hérault.

Une histoire à écrire

Cette inscription durable dans le paysage syndical est d'autant plus importante que toutes les politiques publiques de ces 40 dernières années ont abouties à décentraliser les personnels sur des échelons locaux. La FSU territoriale doit donc commencer à écrire son histoire tant dans son encrage sur les communes et le département de l'Hérault que dans les nécessaires combats à mener auprès des agents territoriaux qui les constituent.

Les sections qui composent le SNUter34 ont déjà mené des combats, que cela soit autour du règlement intérieur des agents municipaux de St Jean de Védas en mai/juin 2016 ou bien, pour la section du conseil départemental, contre « le scénario du pire » en matière de transferts de compétences et de personnels à la Métropole de Montpellier en fin d'année 2016. Cette dernière section est d'ailleurs à l'origine et actuellement impliquée dans un mouvement visant à revendiquer une contre-proposition de réorganisation du secteur départemental de la solidarité (action sociale, médico-sociale et

Les élections professionnelles de 2018 comme objectif prioritaire

D'autres combats nous attendent mais aussi quelques défis comme celui qui consistera à obtenir des suffrages en nombre et donc une représentativité « officielle » aux élections professionnelles de décembre 2018.

En effet la section FSU du conseil départemental s'étant créée après les élections professionnelles de 2014, n'a pu bénéficier à la fois de temps syndical lui permettant de répondre aux besoins des 5000 salariés de la collectivité départementale mais aussi d'obtenir la reconnaissance pleine et entière de l'administration et l'exécutif, comme de ses partenaires syndicaux.

Pour cela nous aurons besoin de nous rapprocher des syndicats qui composent la FSU pour toucher au plus près certains agents territoriaux. En effet il nous faudra le soutien du SNES FSU pour nous adresser à tous les Agents Techniques des 80 collèges du département de l'Hérault et essayer de créer une dynamique syndicale sur ces personnels traditionnellement proche de la FSU. Nous aurons aussi besoin des camarades du SNUipp FSU pour essayer de fédérer les Atsems des municipalités de l'Hérault et parvenir à créer une vraie plate-forme revendicative pour ces personnels.

Ne doutant pas que la solidarité et l'entraide seront les clefs de la réussite du SNUter34 lors de ces prochaines échéances, nous prendrons rapidement contact avec ces deux syndicats pour échanger et développer une stratégie partagée.

Emmanuel Samson
Secrétaire du SNUter34
07.83.83.77.65
snuter34fsu@yahoo.fr
<http://www.snuter-fsu.fr/>

Le SNUEP-FSU vient d'achever les travaux de son 6^{ème} congrès national à Bourges. A cette occasion, B GROISON a pu réaffirmer la nécessité de poursuivre le travail fédéral syndical autour d'objectifs communs tels que la volonté de réussite pour tous nos élèves, avec un niveau de qualification ambitieux, à travers des formations initiales publiques et sous statut scolaire, encadrées par des personnels en nombre suffisant (elle a rappelé les 80 000 postes de fonctionnaires perdus sous la mandature Sarkozy). B HUBERT (SG du SNEP-FSU) a rappelé la nécessité de la démocratisation de l'enseignement et de l'élévation impérieuse du niveau de qualification pour les élèves. X MARAND (SG adjoint du SNES-FSU) a insisté sur la nécessité d'une culture commune exigeante pour tous les élèves, un des nombreux points sur lequel se rejoignent nos projets éducatifs, tout comme sur celui de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

La lutte contre le développement de l'apprentissage a été sans nul doute un des points essentiels sur lequel se sont retrouvés tous les intervenants invités au congrès. En effet, le SNUEP-FSU a été précurseur dans cette lutte et a réussi à faire valoir ses arguments pour fédérer les différents SN sur ce sujet : L'apprentissage est vecteur d'inégalités criantes, de discriminations, d'asservissement au patronat qui exige une employabilité immédiate sur des micro-compétences, sans proposer de formation ambitieuse et émancipatrice à notre jeunesse. La rupture précoce de nombreux contrats d'apprentissage de niveau IV et V, la sortie d'un nombre important de jeunes sans qualification de ce système de formation, l'échec patent de cette solution pour soi-disant lutter contre le chômage, sont des preuves que cette voie de formation n'est pas la bonne.

Cette lutte contre l'apprentissage est un des points développés dans un appel lancé aux 11 candidats à la présidentielle par le SNUEP-FSU. Il rappelle, à travers 6 priorités et 28 propositions, que l'enseignement professionnel scolaire doit prendre toute sa place dans le service public d'Éducation laïque, c'est une exigence sociale. Parmi ces priorités, nous pouvons citer deux d'entre elles : « La mise en place d'un grand plan de rescolarisation des jeunes de 15 à 18 ans » et « L'amélioration des conditions d'études des lycéens et lycéennes professionnels » (retrouvez ces 6 priorités et leurs déclinaisons en 28 propositions sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep-fsu.fr).

Cette période électorale est propice à une mobilisation forte de tous et toutes sur ces sujets primordiaux d'éducation, de réussite scolaire et d'élévation sociale, saisissons ensemble cette opportunité de porter nos valeurs communes et faire entendre notre voix.

P Millet
SNUEP FSU de l'Hérault

Résultats des Elections CPLU à Pôle Emploi Occitanie :

Le SNU Pôle emploi FSU est première organisation syndicale !

Le dépouillement des Élections CPLU à Pôle Emploi Occitanie, l'instance de Représentation du Personnel de Droit Public de Pôle Emploi donne les résultats suivants :

- Sur 5 postes de Titulaires à pourvoir: le SNU obtient 3 postes !
- Sur 5 postes de Suppléants à pourvoir: le SNU obtient 3 postes !

Le SNU est donc devenue la 1ère organisation syndicale en Occitanie tant sur le Personnel de Droit Privé que de Droit Public.

Merci à toutes les électrices et tous les électeurs de nous avoir fait confiance, merci à tous nos adhérents et militants pour leur travail de terrain.

APPEL CITOYEN POUR LES SERVICES PUBLICS ET LA PROTECTION SOCIALE DU XXI^{ème} SIECLE



Un second degré réussi par tous et par toutes.

La Convergence, qui rassemble des collectifs locaux, des associations, des organisations syndicales et des partis politiques, appelle à mener des débats et à construire des convergences entre militant-e-s, usagers, personnels et élu-e-s.

Elle est à la fois un outil précieux pour construire et articuler des mobilisations locales et nationales et un lieu de réflexion, un creuset, où peuvent s'élaborer les principes futurs de l'organisation des services publics.

Il s'agit de défendre et de proposer :

- Défendre, car la politique d'austérité, les multiples avatars des réformes de l'Etat et les contraintes européennes portent des coups très durs aux services publics en France ;
- Proposer, car les besoins et les enjeux actuels appellent à des transformations, à la création de nouveaux services publics et à la reconquête de ceux qui ont été privatisés.

Les services publics et la protection sociale sont aujourd'hui remis en cause à la fois au niveau national - comme en témoignent la politique suivie par les gouvernements successifs et les débats de la « primaire de la droite et du centre » dont les candidats se disputent pour savoir lequel supprimera le plus de postes de fonctionnaires – et au niveau international à travers les différents projets de traités commerciaux (TISA, CETA, TAFTA, ...). Les services publics sont une composante majeure de tout projet de société solidaire, démocratique et écologique hors de la férule du marché. Ces Assises visent donc à élaborer collectivement des propositions pour les services publics qui soient à la hauteur des enjeux du XXI^{ème} siècle.

Lors du débat sur la Sécurité Sociale, a été soulignée la nécessité de faire entendre des voix convergentes pour sa défense et son développement, sachant que les moyens financiers existent pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Quelles perspectives ?

Nous souhaitons nous adresser à l'ensemble des citoyen-ne-s qui devront se prononcer, à travers leurs votes, sur l'avenir des services publics. Au-delà nous voulons rassembler, débattre et agir pour cet objectif notamment en se saisissant du projet de manifeste comme d'un outil à enrichir dans la pratique.

Nous voulons conjuguer toutes les initiatives et les actions nécessaires pour faire des services publics un enjeu sociétal et environnemental majeur, les rendre à la fois plus démocratiques, plus articulés sur les besoins des populations et améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui les font vivre au quotidien. Ensemble, conjuguons nos efforts pour que renaisse l'espoir d'une société solidaire.

www.convergence-sp.org

En pleine campagne électorale, la politique éducative est plutôt absente des débats et des discussions dans l'espace public.

Le SNES FSU ne peut que déplorer le manque de réflexion politique sur le sens et les enjeux de l'éducation dans la société du 21^{ème} siècle. Après la réforme imposée du collège en 2016 par N. Vallaud-Belkacem et le refus de remettre en cause la réforme Chatel des lycées de 2010, il semble urgent de réaffirmer la nécessité de relancer le projet de démocratisation de l'ensemble de l'enseignement du second degré.

La demande sociale pour poursuivre la scolarité au-delà de l'âge légal de 16 ans, qu'elle émane des parents ou des jeunes eux-mêmes, n'a jamais été aussi forte. Aujourd'hui, plus de 91% des jeunes âgés de 17 ans sont scolarisés, dont 81% dans le second degré. Cette forte demande sociale est liée en partie à l'importance grandissante du diplôme, passeport toujours plus indispensable pour augmenter les chances de réussir son insertion professionnelle.

L'évolution des taux de chômage des jeunes selon leur niveau de diplôme marque très nettement cette tendance. Si en 2003, 32% des jeunes actifs non diplômés étaient au chômage contre 10 % des jeunes diplômés du supérieur, en 2015, ce sont 51,4 % des jeunes non diplômés contre 11,6 % des jeunes diplômés du supérieur seulement, qui sont au chômage (source Insee-2017).

Le diplôme devient une absolue nécessité pour les jeunes de la France d'aujourd'hui et plus encore pour les jeunes des milieux populaires.

Pour une démocratisation réelle

Mais, pour le relever le défi d'une réelle démocratisation, chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'une scolarité ambitieuse et cohérente. Un second de-

gré jusqu'à 18 ans, réussi par tous et toutes, dans le cadre de disciplines, de filières et de voies cohérentes, doit être l'instrument central pour faire accéder les jeunes non seulement à de hauts niveaux de diplôme et de qualification mais aussi à une culture commune émancipatrice et ouverte sur le monde.

C'est la Nation toute entière qui doit s'engager dans cet objectif en décidant d'y mettre les moyens.

Il lui faut s'attaquer aux inégalités qui pénalisent notre jeunesse : inégalités sociales et culturelles, entre le privé et le public ou bien entre les territoires. Il faut s'attaquer résolument, et non par effets de langage ou mesurette apprise à la lecture du dernier BO, aux difficultés scolaires des élèves en permettant aux enseignants de pouvoir gérer les difficultés rencontrées



au sein de classes à effectifs vraiment réduits.

Il faut rompre avec la logique du néo-management public et de l'autonomie toujours plus grande donnée au chefs d'établissement.

Il faut pouvoir être ambitieux pour les jeunes : les faire accéder à des savoirs théoriques, technologiques ou professionnels, les faire accéder sérieusement à l'enseignement des langues vivantes indispensables aujourd'hui.

Permettre aussi aux enseignants de bénéficier des avancées de la recherche par des formations tout au long de leur vie active.

Un enseignement du second degré de qualité et réussi par tous et toutes est pour nous un objectif ambitieux : la tâche reste encore énorme, il faut s'en donner les moyens.

Stéphane Audebeau,
co-secrétaire départemental
du SNES-Hérault.



Formation des enseignants spécialisés, CAPPEI

Une nouvelle formation au rabais, une nouvelle régression pour les enseignant-es.

Fidèle au préambule de la loi de refondation Peillon, l'inclusion – c'est à dire inclure coûte que coûte dans les classes dites ordinaires les élèves ayant une orientation EGPA ou ULIS - prend le pas sur l'adaptation scolaire et remet en cause le fonctionnement et le devenir des RASED, des EGPA.

Le ministère passe en force en faisant de l'inclusion l'horizon à atteindre. L'inclusion irraisonnée à marche forcée ne résoudra pas seule les difficultés scolaires. Nier les spécificités de l'adaptation scolaire, son rôle et ses réussites à l'école primaire et aux collèges ou lycées sont contraires à une réelle volonté de la réussite de tous les élèves.

Les enseignant-es du 1^{er} degré sont les grands perdants de cette nouvelle mouture. Les régressions sont nombreuses et dangereuses pour la qualité de la formation : le volume horaire passe de 400 à 300 heures, avec la perte d'un pré-stage de 3 semaines. Ces critiques portées par le SNUipp-FSU, et partagées par les associations professionnelles de maîtres E et G (FNAME et FNAREN) n'ont pas été entendues par le ministère.

Pour les personnels du second degré, le constat est différent car

la formation sur le temps de classe passe de 200 heures à 300 heures et dans le même temps, les contractuel-les en CDI se voient offrir la possibilité d'y participer.

Mais qui va assurer le remplacement des enseignant-es en formation et qui va autoriser leur départ quand on connaît la pénurie de professeurs dans certaines matières ?

Un certificat qui interroge sur sa finalité.

Le CAPPEI prône la notion de personne-ressource : Les titulaires du CAPPEI pouvant devenir des personnes ressources et non plus des enseignant-es. Ils-elles pourront être les VRP de l'école inclusive dans un établissement, une circonscription, ... Plus de classes, plus d'élèves mais ils-elles prêteront la bonne parole institutionnelle.

Cette mission, présente dans les annexes de la formation, fait de l'enseignant-e spécialisé-e une roue de secours pour palier l'absence de conseiller-es pédagogiques, de formateurs ASH.

Un autre danger du CAPPEI est qu'un-e enseignant-e spécialisé-e, quel que soit sa professionnalisation et son corps, puisse postuler sur n'importe quel poste spécialisé. Les Professeurs des écoles et les Professeurs de Lycée et collège seront en concurrence pour les attributions de postes et surtout lors d'une fermeture, qui conserver ? Ici encore, la rentabilité économique prime sur l'intérêt des personnels et des élèves.



L'infirmière conseillère de santé exerce à l'Education Nationale auprès des élèves et étudiants, dans leur milieu de vie, de l'école primaire à l'université.

Référent santé dans l'établissement scolaire, sa mission est de favoriser la réussite scolaire des élèves et des étudiants par la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé.

Professionnel santé de premier recours, autonome, elle a développé des compétences spécifiques cliniques, techniques, législatives, institutionnelles, relationnelles et en particulier éducatives.

Dans le cadre de son rôle spécifique, l'infirmière conseillère de santé réalise des actes spécifiques :

- Consultation infirmière spécifique (analyse, évaluation, repérage...)
- Suivi infirmier et accompagnement individuels (orientation, liaison, évolution...) et en particulier dans le cadre du parcours éducatif santé,
- Consultation infirmière dans le cadre du rôle d'observation, de dépistage et de relais dans le domaine de la santé mentale,
- Consultation infirmière individuelle en éducation à la santé (éducation à la sexualité, contraception, conduites addictives, conduites à risques, éducation nutritionnelle, sommeil, hygiène de vie, de relation d'aide...),
- Conception, organisation, mise en œuvre et évaluation des actions de promotion et d'éducation à la santé tant individuelles que collectives,
- Coordination en qualité de référent santé de la communauté scolaire, avec les autres partenaires institutionnels et les intervenants extérieurs ;
- Conseiller santé du chef d'établissement, assistance immédiate aux victimes ou témoins d'événements traumatisants,
- Expertise au sein de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS).

- Elaboration et présentation d'un rapport d'activité dégageant les besoins en santé afin de favoriser leur prise en compte dans le volet santé des projets d'établissement et les projets d'école,

L'infirmier conseiller santé de l'Education Nationale est seul habilité à délivrer la contraception d'urgence conformément à l'article L. 5134-1 et des articles D. 5135-5 et suivants du code de la santé publique et à renouveler la prescription d'un contraceptif oral.

Pour que l'ensemble de ces missions soient remplies de manière satisfaisante il est indispensable d'amplifier le plan de recrutement et de revaloriser les carrières.

Sandie Cariat
Secrétaire académique du SNICS FSU

Médecine scolaire : Le ministère bloque le rapport d'évaluation

Le ministère serait-il gêné par les conclusions probables de cette évaluation ?

En effet les effectifs d'élèves confiés aux médecins continuent d'augmenter : plus de 10 000 élèves pour un temps plein (8640 en 2010-2011), avec plus de la moitié des confrères qui interviennent en plus sur un secteur vacant en médecin...

La visite médicale obligatoire de 6 ans a été réalisée pour moins d'un quart de la population concernée. Le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de dépistage infirmier et/ou d'une visite médicale est passé de 79,8% en 2012-2013 (données Eduscol) à 57%.

C'est un véritable abandon de cette visite médicale obligatoire pourtant inscrite dans un arrêté de 2015 !

Il ne suffit pas d'ouvrir des postes pour permettre les recrutements de nouveaux médecins, il faut revaloriser les carrières pour attirer les candidats potentiels.